



Chapitre 8

Le déploiement de l'action internationale du Québec

Le déploiement de l'action internationale du Québec

Le rôle du ministère des Relations internationales

Le ministère des Relations internationales a la responsabilité de développer les relations du Québec avec les gouvernements étrangers. Il assure la participation du Québec aux instances de la Francophonie et la présence de représentants du Québec au sein des délégations canadiennes dans le cadre des travaux des organisations internationales gouvernementales. Il établit, en concertation avec les ministères et organismes sectoriels, les positions du Québec sur les questions internationales qui concernent ses responsabilités et assure la concertation avec le gouvernement fédéral à cet effet.

C'est en faisant converger l'expertise et l'action de ses ministères et organismes autour d'objectifs et de priorités partagées que l'action internationale du Québec sera plus forte et plus efficace.

Il prépare et négocie les ententes et engagements du Québec avec ses partenaires internationaux et accorde aux diplomates étrangers et aux organisations internationales établies sur son territoire, les privilèges et immunités qui relèvent de ses compétences. Enfin, le ministère des Relations internationales gère le réseau des délégations générales, délégations, bureaux et antennes du Québec.

Il a la responsabilité de coordonner l'action internationale des ministères et organismes du gouvernement.

Le ministère des Relations internationales a le mandat de coordonner la mise en œuvre du Plan d'action découlant de la présente Politique. Il a la responsabilité d'en suivre l'évolution et de faire rapport au gouvernement sur l'état d'avancement des travaux, les résultats obtenus et les suites à donner.

Pour mieux remplir son rôle de coordination, le ministère accroîtra ses activités de veille et d'analyse du contexte international, tant sur les plans économique que politique et social. Il cherchera à en mesurer l'impact sur l'évolution du Québec et, avec le concours des ministères et organismes, il conseillera le gouvernement sur les mesures à prendre pour défendre les intérêts du Québec.

Les partenaires de l'action internationale du Québec

Pour réaliser son plan d'action, le gouvernement compte sur un partenariat renouvelé et renforcé avec le gouvernement fédéral canadien. Il entend également travailler plus étroitement avec les institutions et les organismes publics et avec les divers acteurs de la société civile dont l'action internationale contribue à renforcer la présence et le rayonnement du Québec à l'étranger. En favorisant le partenariat et la complémentarité, la présente politique vise à créer une plus grande synergie entre les actions et les efforts déployés par chacun, notamment :

- **Les villes et les régions du Québec**, en particulier la métropole et la capitale, ainsi que leurs instances de promotion qui contribuent entre autres à l'attraction d'investissements étrangers, à l'implantation d'organisations internationales, au rayonnement et à l'image de marque du Québec sur la scène internationale.
- **Les universités, collèges et centres de recherche**, qui permettent au Québec de rester à la fine pointe du savoir et visent à offrir une formation adaptée aux exigences du contexte international. S'ajoutent les centres d'études québécois à l'étranger qui contribuent à faire connaître le Québec, ses réalités, ses spécificités, sa culture et ses institutions.
- **La société civile**, soit les milieux d'affaires qui soutiennent l'exportation des produits québécois, appuient la venue d'entreprises étrangères et contribuent à la défense des intérêts commerciaux du Québec; les organismes, syndicats et associations professionnelles qui défendent les intérêts de leurs membres auprès de diverses instances internationales et participent, par leur expertise, à l'avancement des travaux de la communauté internationale.
- **Les milieux culturels ainsi que les artistes et créateurs québécois**, qui ont su tisser des liens avec ceux d'autres pays et qui sont devenus, par leurs manifestations artistiques innovatrices et de grande qualité, la plus importante source de rayonnement du Québec à l'étranger et les premiers partenaires du gouvernement dans la défense de la diversité des expressions culturelles et artistiques.
- **Les organismes jeunesse**, notamment l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (AQWB) et l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ) qui ont accompagné plus de 125 000 jeunes Québécois à l'étranger et ont reçu presque autant de jeunes étrangers, établissant avec le Québec des rapports souvent durables, propices au développement des liens entre les sociétés.

- **Les communautés culturelles** présentes au Québec qui aident à bâtir les ponts avec leur pays d'origine et contribuent à l'intégration des nouveaux arrivants.
- **Les organismes québécois de coopération internationale** et leur association qui représentent souvent le Québec sur le terrain auprès des populations des pays en voie de développement.

Les zones d'intervention

Pour pouvoir se déployer, la Politique internationale doit dégager une vision claire des zones géographiques et des lieux où le Québec compte agir en priorité, c'est-à-dire là où il entend développer ses alliances, exercer son influence et collaborer à l'élaboration de solutions internationales lorsque les enjeux rejoignent ses propres champs de responsabilité.

Pour identifier où et auprès de qui le Québec entend mener son action internationale, il doit lui-même se situer comme acteur international et prendre en compte les caractéristiques qui lui sont propres, soit sa position géographique au Nord-Est de l'Amérique, son identité culturelle et linguistique unique sur ce continent, sa structure économique fortement dépendante des marchés extérieurs et son statut d'État fédéré détenant d'importantes responsabilités.

Ainsi, en tenant compte des caractéristiques et des intérêts du Québec, la Politique internationale du Québec se déploiera pour l'essentiel auprès des pays et des organismes suivants :

- auprès des deux pays stratégiques que sont les États-Unis et la France;
- au sein de la Francophonie et auprès de certaines organisations internationales;
- auprès d'autres pays prioritaires en Europe, y compris les institutions européennes;
- sur certains marchés porteurs d'Amérique et d'Asie.

Le Plan d'action gouvernemental

Pour atteindre les objectifs qu'il poursuit et réaliser les priorités qu'il se donne en matière internationale, le gouvernement du Québec a identifié une série d'actions qu'il compte réaliser au cours des trois prochaines années. Ce plan d'action mobilisera l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement en mettant à profit les ressources existantes et en les dirigeant vers la mise en œuvre des priorités. Dans chacun des cas, le ministère des Relations internationales a examiné, de concert

avec ses partenaires, les façons d'agir plus efficacement. Cet examen a permis d'orienter le Plan d'action autour des éléments suivants :

- le redéploiement des ressources à l'étranger;
- la réorganisation des services au Québec;
- la révision, avec les ministères et organismes, des outils et façons de faire en matière d'action internationale;
- la mise en œuvre d'une centaine de mesures concrètes, applicables à court terme.

Le redéploiement des ressources à l'étranger

Le ministère des Relations internationales gère un réseau de plusieurs représentations à l'étranger. En concertation avec les ministères et organismes à vocation économique et culturelle qui comptent du personnel en poste dans ce réseau, un plan de redéploiement a été établi afin de refléter les orientations de la politique internationale.

En ce qui concerne tout d'abord les États-Unis, l'importance des relations avec ce pays et la participation active du Québec au sein de divers forums régionaux nécessitent un renforcement de notre présence. La Délégation générale du Québec à New York demeurera le pôle moteur de la défense des intérêts politiques, économiques et culturels du Québec sur le territoire américain. Elle est responsable des activités du Bureau du Québec à Washington, lequel verra ses ressources accrues pour mieux profiter des occasions d'affaires auprès des États de la région et auprès des grandes institutions de financement international. Le Bureau de Washington se verra également confier le mandat de suivre de près les travaux de l'Organisation des États américains (OEA).

Une plus grande synergie d'action en Nouvelle-Angleterre et dans le corridor de New York sera recherchée, en particulier dans le secteur de la science et de la technologie, de même que pour la promotion des industries culturelles québécoises.

Les régions du Sud et de l'Ouest des États-Unis connaissent les plus forts taux de croissance et les intérêts du Québec y sont importants, notamment dans les domaines de l'aéronautique et des technologies de l'information. Afin de mieux saisir les occasions d'affaires dans ces régions, le statut du poste d'Atlanta se verra rehaussé. Ses ressources, ainsi que celles de la Délégation à Los Angeles, seront augmentées.

Au Mexique, la Délégation générale du Québec à Mexico maintiendra sa présence active. La nécessité de renforcer l'intégration économique au sein de l'ALÉNA, les enjeux régionaux de sécurité et la multiplication de nos échanges culturels avec ce territoire précisent les intérêts du Québec au Mexique.

En Amérique du Sud, le poids politique du Brésil au sein du MERCOSUR, son influence dans les organisations internationales et son importance économique pour le Québec militent en faveur de l'établissement graduel de liens avec ce pays. L'ouverture d'une représentation au Brésil viendra concrétiser ces intérêts.

En Europe, les ressources du Québec seront recentrées pour mieux desservir l'ensemble du territoire. La Délégation générale à Paris demeurera le principal lieu de la présence du Québec en Europe, dans tous les secteurs d'activité, qu'il s'agisse de coopération autour d'enjeux communs, de culture ou de développement économique et scientifique. Elle continuera d'abriter la Délégation aux affaires francophones et multilatérales.

À Londres, la Délégation générale poursuivra son action de rayonnement du Québec dans des réseaux économiques, culturels et politiques bien établis depuis quatre décennies. La Délégation générale de Bruxelles sera au cœur des relations avec les institutions européennes que le Québec cherchera à consolider. Les activités de coopération en recherche scientifique et technologique seront élargies dans le cadre des programmes de l'Union européenne. Les échanges avec les gouvernements des États fédérés et régions d'Europe, notamment en matière de culture, d'éducation, de gouvernance et de fédéralisme, seront également approfondis.

Par ailleurs, il convient d'accroître la présence du Québec en Allemagne. Le statut et les effectifs de la représentation du Québec à Munich et de son antenne à Berlin seront modifiés pour répondre à l'importance de ses intérêts et verront leurs ressources augmenter. Placées au cœur du continent et liées aux communautés voisines, ces représentations permettront, une fois renforcées, de bénéficier de la croissance économique de cette région et de développer des liens politiques et de coopération.

En Italie, la présence du Québec sera rehaussée pour mieux tenir compte de son importance économique et de sa position centrale dans le bassin méditerranéen. Ce marché présente un intérêt réel pour la promotion de l'expertise québécoise. Le poste de Rome verra ses ressources et son statut croître en conséquence. Enfin, prenant en compte le poids croissant de l'Espagne en Europe et notamment du rôle moteur de la Catalogne à cet égard, le Québec y maintiendra sa représentation.

Compte tenu des perspectives de croissance en Asie, le Québec y consolidera son point d'ancrage à Tokyo. En Chine, les effectifs seront accrus à Beijing et Shanghai, tandis qu'en Inde, une représentation sera établie afin d'y positionner le Québec. En plus des échanges économiques, l'objectif est également de développer des relations dans les domaines de la culture, de l'éducation et de l'immigration avec ces pays.

La réorganisation des services au Québec

Au Québec, le ministère des Relations internationales procédera à cinq changements importants dans son organisation.

- Il renforcera sa capacité d'action auprès des organisations internationales en y consacrant plus de ressources et en développant l'analyse des effets normatifs et juridiques découlant des conventions et engagements internationaux qui touchent ses compétences.
- Il améliorera sa capacité d'analyse économique par l'ajout de ressources dédiées à cette fonction et par la mise en réseau avec les équipes d'analyse économique de l'Institut de la statistique, du ministère des Finances et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.
- Il mettra sur pied une unité chargée de suivre l'évolution des enjeux internationaux de sécurité et d'assurer la liaison avec les ministères et organismes concernés, au premier chef, le ministère de la Sécurité publique.
- Le ministère des Relations internationales s'assurera d'un meilleur arrimage entre l'offre d'expertise québécoise et les besoins des pays en développement. Une unité se verra confier le mandat d'assurer à cet effet le lien avec les grandes banques de financement, l'ACDI et le nouveau Centre de valorisation de l'expertise québécoise de l'École nationale d'administration publique.
- Ses effectifs chargés des relations bilatérales seront déployés en fonction des zones d'intervention prioritaires ciblées.

Ces changements passeront par une réorganisation des tâches et des fonctions et par un redéploiement des ressources vers ces nouvelles priorités. Le ministère poursuivra par ailleurs la modernisation de sa gestion et de ses outils informatiques.

La révision des outils et façons de faire actuels

Plusieurs ministères et organismes québécois qui agissent en matière internationale ont également procédé à une importante révision de leurs outils et façons de faire.

Ainsi, en matière économique, l'approche est revue afin de concentrer les efforts vers l'appui aux exportateurs déjà présents sur les marchés étrangers.

Une nouvelle stratégie de promotion et de prospection des investissements étrangers sera proposée, visant notamment à améliorer la notoriété du Québec auprès des investisseurs et à organiser les efforts de prospection autour de cibles d'investissements.

Le mandat des conseillers économiques en poste à l'étranger sera ajusté aux nouveaux contextes du commerce international, notamment celui créé par le commerce d'intégration.

Les paramètres pour l'octroi de bourses d'exemption aux étudiants étrangers provenant des pays développés seront revus, en concertation avec les universités, afin d'attirer davantage d'étudiants de deuxième et de troisième cycles.

De plus, les ententes prévoyant l'octroi de bourses d'exemption aux étudiants des pays en développement et en émergence viseront désormais à assurer un meilleur arrimage entre les besoins de ces pays et l'offre de formation québécoise. Les universités seront étroitement associées au processus de sélection des candidats.

L'offre de stages à l'étranger pour les jeunes Québécoises et Québécois sera également bonifiée par l'intégration de l'administration des trois organismes que sont l'OFQJ, l'AQWBJ et l'OQAJ. Cette intégration devrait créer une nouvelle synergie favorisant l'établissement de passerelles entre les divers programmes de stages et la multiplication des opportunités pour les jeunes. L'apport de financement privé sera également recherché.

En matière culturelle, une révision des méthodes de travail à l'étranger permettra d'agir davantage en fonction des pôles géoculturels que selon les frontières géographiques. Cela facilitera notamment le développement de projets sur une base européenne ou américaine au lieu de se limiter à un État ou un pays. La mise en place progressive d'indicateurs économiques pour suivre plus efficacement la pénétration des produits culturels québécois à l'étranger devrait accroître l'efficacité de l'action ainsi que les nouvelles initiatives visant le développement des capacités de gestion et de mise en marché internationale dans le secteur culturel.

En matière d'immigration, un travail plus étroit avec les chambres de commerce, les universités et les corporations professionnelles visera à faciliter la reconnaissance des diplômes et des compétences des candidats à l'immigration. De même, la prise en compte des questions de sécurité à toutes les étapes de sélection des candidats à l'immigration constitue une obligation importante qui témoigne concrètement de l'engagement du Québec à assumer ses responsabilités internationales.

Enfin, la mise sur pied, au ministère de la Sécurité publique, d'une nouvelle unité dédiée à la gestion intégrée de l'information de sécurité et chargée notamment de suivre et coordonner les questions liées aux enjeux internationaux de sécurité permettra d'établir un canal de communication plus direct avec nos partenaires internationaux et de gérer plus efficacement les interventions en cas de situation d'urgence provenant de menaces extérieures.

Les mesures gouvernementales

Aux actions évoquées précédemment concernant le réseau du Québec à l'étranger et la révision des outils et façons de faire, s'ajoutent quelque 75 mesures ou initiatives prises par les divers ministères ou organismes du gouvernement dans le but de répondre aux priorités de la Politique internationale du Québec. La mise en œuvre de ces mesures s'étendra sur une période de trois ans, au terme de laquelle les résultats seront évalués et le plan actualisé. Ces mesures sont décrites dans le Plan d'action 2006-2009 qui accompagne la Politique internationale. Elles ont été sommairement présentées en conclusion de chacun des chapitres couvrant les cinq objectifs de la Politique.